



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

**OBJET : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 04 (SDE) –
AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE –
DEPLOIEMENT DU RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six Octobre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte –
M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI
Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – M. DELAHAYE Guy – M. RICHELME Jean-Marc –
Mme GIACHINO Lisa.



MME BRIGITTE PIERRAT A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Octobre 2023
Délibération N° DM_20231026N097

OBJET : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 04 (SDE) – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE – DEPLOIEMENT DU RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Marc ROVIRA, adjoint aux travaux, rappelle que, dans le cadre du déploiement du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire départemental, par délibération en date du 24 Août 2016, la Collectivité a transféré la compétence "IRVE" au Syndicat d'Énergie 04 (SDE 04) et par délibération en date du 22 Septembre 2016, a accepté par convention les modalités d'implantation de deux bornes sur son territoire.

Vu l'accroissement des besoins liés aux décisions politiques communautaires et nationales ainsi qu'à l'accroissement continu du nombre de véhicules électriques et hybrides, le SDE 04 a besoin de faire évoluer son modèle économique actuel afin de pouvoir répondre aux demandes des communes et usagers.

Il est proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer un avenant à la convention passée avec le SDE 04 modifiant le montant de la participation des communes à compter du 1^{er} Janvier 2024.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec le SDE 04 modifiant le montant de la participation de la Commune à compter du 1^{er} Janvier 2024.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 1.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---